

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 06

Absent : 00

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 16
Date de transmission
en préfecture :
21 SEP. 2026

Par suite d'une convocation en date du 09 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 15 septembre 2026 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Véronique GOMBAULD, Amour GABALI, Jody AMIENS, Jean-Marie LINON, Albert AIRA, Yvon TOI OTTO, Virginie GUILLAUME, Gaston GERAN Martine ZIOUKA, Hubert NANOR, Ketty LANCIEN, Luigi LANCASTRE, Sandrine VITALIS, Aurélie ALBERT, Prescilla PERAIRE, Jean-Claude BLONDIN, Elvire FRANCISQUE, Morgan ARBAU, Leslie GERAN.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE CAMALET, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Louis-Jules DARES donne procuration à Ketty LANCIEN, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Sandrine VITALIS, Jennifer LINON donne procuration à Jean-Claude BLONDIN.

Secrétaire de séance : Prescilla PERAIRE

Demande d'inscription sur le décret-liste afin de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat pour lutter contre le recul du trait de côte

Monsieur le Maire expose :

La Loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « **Loi Climat et Résilience** », comporte plusieurs dispositions relatives à la gestion du recul du trait de côte.

L'article L.321-15 du Code de l'Environnement prévoit notamment que "Les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral sont identifiées dans une liste fixée par décret.

Le décret n°2026-95 du 13 février 2026 modifiant le décret n°2022-750 du 29 avril 2022 dresse la liste des communes concernées : 14 communes de Guadeloupe sont inscrites dans ce décret dont **BASSE-TERRE, BAILLIF et BOUILLANTE VIEUX-HABITANTS** n'y figure pas.

Monsieur le Maire poursuit que cette liste peut à tout moment être complétée à la demande d'une commune (...) sous réserve de l'avis favorable de l'autorité compétente dont elle est membre mentionnée, au 1° de l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme et de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

A ce titre, dit-il, par courrier du **09 juillet 2026**, Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, lui fait savoir que pour intégrer ce dispositif national, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 septembre 2026.

Une actualisation du décret-liste est prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Il invite donc l'assemblée à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant la vulnérabilité de la commune de Vieux-Habitants face au recul du trait de côte,
Considérant l'existence de Zone Menaçant Gravement des Vies Humaines (ZMGVH)

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de la commune de Vieux-Habitants au projet d'actualisation du décret-liste.

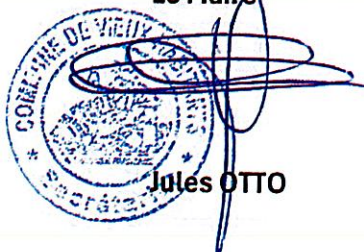
Article 2 : D'indiquer que cette demande d'inscription sera soumise à l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe et Monsieur le Directeur de la DEAL.

Pour expédition conforme

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a blue ink signature that reads 'Jules OTTO'. The signature is written in a stylized, cursive manner.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 SEP. 2026